

Section

Nord-Valenciennes

la
cgt

Finances
Publiques



ÉDITO

Mai 2016

Loi Travail et 49-3

Le gouvernement affiche sa conception de la démocratie !



Depuis maintenant près de trois mois, une mobilisation exceptionnelle a pris racine en France pour combattre le projet de loi Travail et porter l'exigence de nouveaux droits sociaux pour les salariés. Quelle est la réponse du gouvernement ? Le passage en force ! Ce projet de loi ne figurait pas dans le programme du candidat Hollande.

L'utilisation du 49-3 pour faire adopter une loi rejetée par plus de 70% de la population est inadmissible, une véritable honte ! Cette décision ne vient que s'ajouter à un processus antidémocratique depuis le début. Faut-il rappeler la non consultation des organisations syndicales avant l'écriture du texte, les rencontres éclair avec la Ministre du travail, le blocage des votes à l'Assemblée nationale ?

Les salariés sont méprisés, les citoyens bafoués et leurs représentants ignorés. La CGT condamne ce déni de démocratie et la brutalité affichée par le gouvernement. Elle poursuivra et amplifiera la mobilisation et appelle tous les salariés du public et du privé à s'inscrire dans le mouvement, à se réunir en assemblées générales pour décider ensemble la poursuite de la mobilisation jusqu'au retrait pour un code du travail du XXIème siècle. Plus que jamais, l'urgence est à la mobilisation.

Contrairement aux allégations du gouvernement, le mouvement ne s'essouffle pas et prend même de l'ampleur par la grève dans de nombreuses unités de production (dépôt d'Haulchin, raffineries, ports, transports...).

Ni la brutalité du 49-3, ni la violence en marge des manifestations, qui est le fait d'une minorité que les médias et le gouvernement se plaisent à mettre en avant, ne feront reculer la détermination du grand nombre à obtenir le retrait de la loi « travail ».

Une nouvelle journée d'actions et de manifestations est appelée par l'Intersyndicale le 26 mai et une manifestation nationale à Paris le 14 juin, date de l'examen de la loi au Sénat.

NOTRE PROTECTION SOCIALE N'EST PAS A VENDRE!!!

Le système de protection sociale des agents publics, qu'ils ont construit eux mêmes après guerre pour pallier les insuffisances du statut de la fonction publique sur ce point, est menacé par les tentatives de remise en cause du système et la régression des droits acquis.

Pourtant les agents publics sont loin d'être nantis en matière de protection sociale, bien au contraire ! Eux – qui subissent depuis 2010 le gel de la valeur de leur point d'indice et sont victimes, pour bon nombre d'entre eux, d'une précarité croissante – sont les moins aidés par les pouvoirs publics pour l'accès à une couverture complémentaire.

Ne peuvent-ils pas légitimement se sentir les «oublés» des politiques publiques qui consacrent près de 5 milliards d'euros au financement de la complémentaire des salariés et des indépendants ?

La vérité en quelques chiffres : 3% de la complémentaire santé sont pris en charge par l'employeur public contre 50% au minimum par l'employeur privé... L'Etat accorde annuellement moins de 6 euros d'aide par agent pour l'accès à la complémentaire santé alors qu'il en accorde 151 euros par salarié du privé.

Qu'est-ce que le référencement ?

C'est l'agrément que donne l'Etat aux organismes mutualistes (**y compris assureurs privés**) pour la prise en charge de la protection sociale de ses fonctionnaires. Il repose sur le principe d'un appel d'offres mettant en concurrence des mutuelles, des institutions de prévoyance ou des assurances

Quels sont les agents concernés ?

L'ensemble des fonctionnaires actifs et retraités et leurs ayants droit.

Comment se déroule la procédure ?

Chacun des candidats répond aux exigences du cahier des charges par une offre santé / prévoyance garantissant la mise en œuvre de dispositifs de solidarité.

Actuellement notre mutuelle protège tout le monde de manière identique grâce à son fonctionnement solidaire. L'opérateur lucratif, ne sera intéressé que par les contrats qui rapportent, assurera les personnes qui potentiellement lui coûteront peu, donc lui rapporteront beaucoup (rentabilité oblige!) laissant à la mutuelle les personnes fragilisées par leur état de santé et/ou leur statut social, ce qui brisera notre système.

Facile et tentant également pour l'assureur privé de faire une multitude de contrats à la carte en jouant notamment au départ sur un dumping tarifaire que lui permettront ses multi-activités (bancaires, immobilières etc...) faussant ainsi la concurrence, et d'entrer ensuite dans la surenchère des options payantes, qui obligeront certains à devoir payer toujours plus pour arriver à s'assurer une protection santé suffisante.

Cette politique de segmentation et d'individualisation des risques vise bien à détruire le modèle mutualiste et les solidarités existantes pour faire la part belle aux opérateurs lucratifs pour lesquels la santé n'est qu'un marché comme les autres !!!

C'est pourquoi, au côté de la MFP, la CGT, affirme qu'il faut rester solide sur nos principes :

- la solidarité intergénérationnelle de l'actif vers le retraité ;
- la solidarité familiale (gratuité à compter du 4ème enfant) ;
- pas de questionnaire médical ;
- une offre identique actifs et retraités.

La CGT mettra tout en œuvre pour défendre notre modèle solidaire de protection sociale !!!

1 En France, les employeurs privés financent à hauteur de 50% minimum la complémentaire santé de leurs salariés...

SEULEMENT 3%
pour nous, agents publics !

2 L'État accorde **MOINS DE 6€**

par an à la moitié d'entre nous pour l'accès à la complémentaire santé alors qu'il accorde 151 euros par an et par salarié dans le privé.

3 Le législateur a imposé à l'employeur privé la couverture de ses salariés pour faciliter leur accès aux soins.

L'EMPLOYEUR PUBLIC N'A AUCUNE OBLIGATION
vis-à-vis de ses agents.

4 Voici quelques exemples de la réalité de notre protection sociale. Actifs ou retraités.

FAISONS ENTENDRE NOTRE VOIX
auprès de nos employeurs publics, de nos députés et des pouvoirs publics pour défendre notre modèle de protection sociale solidaire.

Retrouvez toutes nos informations sur **MFP.FR/MOBILISATION FONCTION PUBLIQUE**

CENTRE DE CONTACTS : **Encore un pas vers la déshumanisation !!!**



Cette évolution est présentée comme un futur gain de temps pour les agents « pour assurer leurs missions dans de meilleures conditions », « consolider la qualité de l'accueil physique ».

Ne serait-ce pas plutôt pour supprimer quelques emplois ou justifier un peu plus la future fusion des SIP et le transfert du recouvrement des trésoreries mixtes vers les SIP ?

Par contre, affirmer que les Centres De Contacts sont créés pour le bien-être des personnels et l'amélioration de la qualité du service public, il fallait oser !

« les redevables bénéficieront d'un accueil professionnalisé » revient à dire que l'accueil effectué jusqu'ici ne l'était pas. Les collègues apprécieront !

Ce CDC ne serait pas géré directement par la DRFIP du Nord mais par le CIS de Lille. Il faudra attendre le CTL de rentrée en septembre pour que les élus aient plus

d'informations. Pour notre DRFIP, "l'accueil n'est plus une mission prioritaire, nous n'avons plus les moyens d'assurer cette mission ».

Cet accueil deviendrait même "personnalisé", est ce à dire que les contribuables devront prendre désormais un rendez vous pour être reçus ?

Avoir, l'an dernier, diminué l'amplitude des accueils physiques d'une dizaine d'heures par semaine était aussi un moyen de « consolider la qualité de l'accueil physique » ?!

Il semble qu'un jour de fermeture au public n'y suffise pas, n'y suffise plus.

Cela peut, avec les extrapolations tirées des expérimentations dans deux départements (docs CTR sur expérimentations Aube et Val-de-Marne), se poursuivre par l'accueil sur rendez-vous... comme à la CARSAT et à la CAF. In fine, cela peut aboutir à des fermetures définitives à l'instar des antennes CAF ou Sécu, et une nouvelle concentration de l'accueil physique, c'est à dire à la création de dispensaires administratifs pour les sans-dents qui ont des papiers d'impôts ou des factures de crèches.

Voilà où ils veulent en venir.

Cette réorientation des flux de fréquentation des guichets des Finances Publiques vers l'immatériel, centre de contacts, impôt.gouv, etc. faciliterait la vie administrative de celles et ceux qui sont entrés de plain-pied dans l'ère numérique. Mais ceux- là sont déjà essentiellement présents sur les services en ligne. « ils » maîtrisent ! D'ailleurs ils constitueront le « panel » des réponses sur lequel s'appuie la DG pour généraliser l'expérience de l'accueil sur rendez-vous !

Il reste à forcer la main aux autres, celles et ceux qui n'ont pas franchi le pas, celles et ceux dont l'administration considère qu'ils n'auront plus guère de choix demain, sinon de se rendre dans les quelques rares points d'accueils maintenus. Et le temps qui passe fera son office. Ils y viendront tous.

De surcroît, les conditions de travail dans les Centres De Contacts sont tellement attrayantes que, jusqu'à maintenant, les personnels qui y sont affectés sont des premières affectations, des agents ALD.

Pourtant, qui ne rêve pas de pouvoir travailler dans un service dont les horaires du soir terminent à 22H00, avec présence le samedi jusqu'à 19h00, en passant une bonne partie de la journée le casque téléphonique vissé sur la tête, avec des objectifs chiffrés de nombres d'appels pris et de réponses aux mails, le tout avec une prime spécifique annuelle de 400 euros !?

PPCR



A VOS CALCULETTES !!!

Le calculateur de ta nouvelle carrière PPCR est disponible sur

<http://10.238.10.114/amiens/site/ppcr/ppcr.php>

Tu pourras y découvrir le montant très très élevé de perte de pouvoir d'achat depuis 2010 (effets gel du point d'indice, augmentation des cotisations sociales, suppression de l'IECSG). Au fil de l'eau, de la publication des décrets d'application du PPCR au ministère, le calculateur CGT sera adapté.

DEVINETTE

Qui a dit ? :

« Le 49-3 est une violation des droits du Parlement, une brutalité, un déni de démocratie, une manière de freiner ou d'empêcher la mobilisation ».



Réponse :

François Hollande en 2006 à propos de la probable utilisation du 49-3 par Dominique de Villepin sur la loi du CPE.

UN PAPIER... POUR ALLER AUX TOILETTES



Après la mise en place des badges pour limiter l'accès des services aux publics, nous avons eu la surprise de constater que toutes les poignées des portes des wc du CFP de Valenciennes étaient désormais équipées d'un digicode. Cette initiative aurait été proposée dans le cadre du DUERP (« toilettes hommes et femmes régulièrement souillés ») et classé en risque B.

Le risque B représente « un risque substantiel qui doit être réduit ou supprimé et nécessite une action à programmer ».

A titre de comparaison, tous les RPS (risques psycho sociaux) tel le « burn out » sont côtés dans la même catégorie.

Ces dépenses ont été financées exclusivement sur les crédits du CHSCT (4200€) malgré le vote défavorable des représentants CGT. « l'argent n'a pas d'odeur » mais ce budget aurait du être plus efficacement utilisé à améliorer les conditions de travail des agents et non pas de stigmatiser l'hygiène des usagers.